



L'Arbresle, le 5 mai 2020

A l'attention des Présidents des Associations Arbresloises

Objet : Déconfinement : les salles municipales restent fermées pour l'instant

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Suite aux annonces des mesures de déconfinement, vous êtes nombreux à nous interroger sur une éventuelle reprise de la pratique associative et sur la potentielle réouverture des salles municipales.

A l'heure actuelle, et même si les directives peuvent changer, seule sera autorisée pour l'instant à partir du 11 mai, **en fonction de la situation sanitaire** de chaque territoire (zone rouge ou verte), la pratique d'une activité sportive **individuelle en plein air**, en respectant les règles de **distanciation physique**, dans les **espaces ouverts autorisés**.

Ces activités pourront se faire en limitant les rassemblements à **10 personnes maximum et sans bénéficier des vestiaires** qui peuvent être mis à disposition pour les activités en extérieur.

Pour les pratiques autres que sportives, se déroulant dans des salles municipales : leur tenue nécessiterait de nombreuses mesures contraignantes et coûteuses : mises à disposition de masques, de gel hydroalcoolique, possibilité de se laver les mains, nettoyage et désinfection plus régulières et systématiques après chaque utilisation et avant chaque nouvelle session, mise en place de circuits pour éviter que les personnes se croisent, etc.

Nous sommes actuellement dans une période de transition, où la commune doit prioritairement organiser la réouverture des écoles et celle de la mairie dans le respect de mesures sanitaires très strictes. Tous nos moyens et services, en effectif réduit, sont concentrés et redéployés vers ces objectifs dans un premier temps.

Par ailleurs, la forte demande existante sur les commandes de gels, de masques, d'équipements de protection nous permet juste pour l'instant d'équiper les services prioritaires : écoles, crèche, résidence la Madeleine, etc.

Afin d'être mené dans les meilleures conditions et pour garantir la santé de tous, le déconfinement se doit d'être progressif.

C'est pour cette raison et pour toutes les raisons précédemment énoncées que **nous maintenons pour l'instant l'arrêté municipal du 13 mars 2020 ayant suspendu par voie de fermeture des équipements municipaux correspondants : les activités de la médiathèque, de la salle des fêtes Claude Terrasse, des équipements sportifs, des salles municipales associatives**, à l'exception des activités caritatives nécessaires pour les publics les plus fragiles, notamment les distributions alimentaires.

Comptant sur votre compréhension et sur votre soutien dans cette période complexe, je vous remercie et vous assure de revenir vers vous dès que nous pourrions envisager sereinement l'ouverture des salles associatives.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations les meilleures.

Pierre-Jean Zannettacci,
Maire de L'Arbresle



Copie : Aline Clairet, élue à la vie associative et aux sports
Dominique Rojon, Directrice Générale des Services
Maud Desaintjean, Responsable communication et vie associative